

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

convocations du 17 AVRIL 2013

Présents : TOURNIER Henri- Victor, Maire , PIGNIER Christian 1er adjoint, VAN HAETSDAELE Dominique 2 ème adjoint , DECORZENT Gilbert 3ème adjoint , DALLA-LANA Jérôme, DUFOUR Michel, FOSSIER Marcel, JAMMET Geneviève, ROSSET Alain, WYE Nicole.

Excusés : , LAVEISSIERE Fabrice (procuration à DALLA LANA Jérôme) , WYE Nicole
secrétaire de séance : Decorzent Gilbert.

I / SIGNATURE DES ACTES NOTARIES RELATIFS A L'ACQUISITION DES BIENS DE LA SARL DROUZIN LE MONT DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 1er Mars 2013 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition du chalet sis sur les parcelles A 983, 984, 985, 2101, et 2103 + les terrains attenants A 2105 et A 2095; pour un prix global de 100 000 €; ainsi que les 2 téléskis de Lajoux et Le Col , le télécorde et divers matériels (dont matériel de secours et dameuses) dont la liste a été dressée sur ladite délibération. (matériels + téléskis = 40 000 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur PIGNIER Christian, 1er adjoint à signer les actes authentiques concernant cette affaire .

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré autorise Monsieur PIGNIER Christian, 1er adjoint à signer; en l'étude de Maître BAUD notaire à Evian, les actes authentiques concernant :

- l'acquisition par la commune de LE BIOT du chalet des remontées mécaniques
- l'acquisition par la commune de LE BIOT de l'ensemble du matériel cité dans la délibération du 1er Mars 2013, dont les téléskis Le Col et Lajoux, le télécorde, ainsi que le matériel de damage, les enneigeurs, le système de billetterie, le matériel de secours, et les divers outillages.

Un inventaire précis du matériel sera annexé à l'acte notarié.

II/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Prêt a conclure avec la caisse d' Epargne Rhône Alpes .

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt de 243 500 € a été prévu sur le budget d'eau et d'assainissement exercice 2013 pour le financement de la tranche de travaux de réalisation du collecteur d'eaux usées « Crêt Bordon , Les Cottets, Le Perry.

Il présente l'offre de la Caisse d'Epargne des Alpes qui propose un prêt sur 15 ou 20 ans avec échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :**décide** de retenir l'offre de prêt ci- après:

- capital emprunté : 243 500 €
- Duré : 15 ans
- Taux 3,91 %
- périodicité : trimestrielle
- échéance constante : 5383,86 €

et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Le versement aura lieu au mois d'Août 2013 pour un début de remboursement en Novembre 2013.

III/ OBJET : FACTURATION DE L'EAU : UTILISATEURS DE SOURCES PRIVEES : MISE EN PLACE d'UN FORFAIT SUR LA PARTIE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'article 3.3 du règlement du service de l'assainissement approuvé par délibération du 20 mai 2011: « Si vous êtes alimenté en eau totalement ou partiellement à partir d'une ressource qui ne dépend pas d'un service public (eaux pluviales récupérées , puits , forages , sources etc.), vous êtes tenus d'en faire la déclaration en Mairie et d'installer un système de comptage des volumes rejetés dans le réseau d'assainissement ».

Cette disposition vise à permettre la facturation des volumes d'eau à usage ménager, c'est à dire uniquement sur la partie assainissement . Elle est applicable aux utilisateurs de source privée, et aux cas de récupération des eaux pluviales pour un usage ménager.

Malgré nos demandes auprès des personnes concernées et après relances, ces systèmes de comptage n'ont jamais été installés, aussi Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de facturation de l'assainissement .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : fixe les modalités de la facturation de la manière suivante :

- application de l'abonnement assainissement dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal . A cet effet le Conseil Municipal rappelle que la dernière délibération fixant les tarifs a été prise le 16 Décembre 2011.
- application d'un forfait pour la facturation du volume consommé : ce forfait est établi sur la
-
- consommation moyenne d'un foyer de composition identique.

Pour information : Monsieur le Maire indique que l'évasion fiscale sur notre commune (taxes habitation entre autres) est estimée par les services fiscaux à 60 000 € (elle est due à l'absence de déclaration ou d'autorisation d'urbanisme lors des travaux de modification ou de réhabilitation d'habitations).

Le tableau de classement servant de base à la détermination de la valeur locative des habitations; (cette valeur locative entrant elle même dans le calcul de la taxe d'habitation); est en cours de révision suite à la réunion de la Commission Communale des Impôts directs qui a eu lieu en Avril sous l'égide du service des impôts.

IV / COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE TOURISME

Dans le cadre de l'élargissement de la communauté de Communes de la Vallée d'Aulps : passage de 9 communes à 15 (Morzine et les Gets + Vailly, Lullin Reyvroz et Bellevaux, Monsieur le Maire indique que la compétence Tourisme et Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps ne sera plus supportée par la CCVA .

Elle doit être transférée de la CCVA eu SITHD (Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute Dranse).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le principe du transfert de compétence Tourisme et Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, de la CCVA vers le SITHD.

La compétence sera exercée par le SITHD.

- Toutefois le Conseil Municipal rappelle également que toutes les communes de la Vallée d'Aulps n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes attentes en matière de tourisme.

De ce fait le Conseil Municipal demande que dans le cadre de cette restructuration générale, une réflexion soit menée pour alléger les charges de fonctionnement au profit de la promotion des différents sites de la Vallée.

- -Enfin il est décidé qu' à compter du 1er Janvier 2014, la Commune reprendra la gestion des courts de tennis.

VI/ ORIENTATION FUTURE DU COL DU CORBIER

Animation 20013 : Jérôme Dalla Lana présente le projet d'animations estivales de la société ZYLIAN pour l'été 2013: possibilité de retenir ce programme pour un montant de 4500 € HT pour la période du 14 Juillet au 15 Août.

Il est également décidé de retenir la société Zylian pour les animations d'hiver.

Travaux Paysagers : Une offre de prix a été demandée à l'Association Chablais Insertion pour le nettoyage et l'élagage des abords et des talus de Lajoux et du terrain de tennis.

Une demande de devis a également été faite pour la réfection du grillage autour de la retenue collinaire.

Aménagement de ralentisseurs: Deux ralentisseurs + passage piétons seront réalisés :

-l'un devant l'entrée de la résidence 3 Pied des Pistes »

-l'autre à la hauteur de la première route d'accès aux chalets

VI / DIVERS :

Demande de devis en cours pour la réfection des chenaux de la fruitière ainsi que des châssis de toiture du bâtiment ADMR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00

le MAIRE DE LE
HENRI VICTOR TOURNIER

